



AUGMENTATIONS

Une **enveloppe de 1,8%** a été accordée pour les NAO, **dont 0,8% d'augmentation générale** pour les conseillers et agents de maîtrise.

Le minimum pour un salarié de 6 mois d'ancienneté a été porté à 1530 € pour les conseillers et 1950 € pour les spécialistes.

Pour les cadres, une enveloppe de 1,8% est accordée pour des augmentations individuelles. Le salaire d'un directeur de magasin ne pourra être inférieur à 2 800 €.

Le critère d'équité a été réaffirmé sur l'accord, n'hésitez pas à contacter vos élus CFTC pour toute question.

EQUITE ET COMPREHENSION : LA GRILLE DE SALAIRE

La CFTC a obtenu que soient négociés en 2017 et au plus tard aux NAO de 2018, une grille de salaire.

Ce chantier est primordial pour garantir une réelle équité de salaire et nous vous tiendrons informés des avancées : parallèlement une discussion sur le **télétravail** et le **droit à la déconnexion** s'engage !

TRANSPORT ET TICKETS RESTAURANT

Une **augmentation de 50 centimes de la valeur faciale des tickets restaurant, portés à 8,5 €**, conforme à notre demande sera faite à partir d'avril.

Une simplification des remboursements transports a par ailleurs été actée en marge des NAO.



ASSISTANCE SOCIALE ET FOND SOCIAL URGENCE

Un service d'assistance sociale a été mis en place par Sephora. La société RESSIF a été sélectionnée pour cette mission et nous vous informerons très prochainement des modalités de contact.

De plus, un fond de solidarité urgence logement a été créé par Sephora et sera géré par RESSIF.

La CFTC est heureuse de cette avancée, cette mesure sociale permettra à de nombreux salariés d'être aidés par l'entreprise : la dimension sociale est de retour chez Sephora.

PRIME RETRAITE et CONGES PROCHE AIDANT

Une **prime retraite de 150 € par année d'ancienneté** a été mise en place et des mesures ont été prises pour **faciliter la prise du congé de proche aidant**.



cftcsephora@icloud.com

www.cftc-sephora.fr



CFTC SEPHORA

Le syndicalisme constructif et positif